[Ab]eille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 21 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande 10 bonnes ouvrières couturières chez Mme E. Hureau, 9 rue Chartres
22 avril—1f

A VENDRE.

TAPIS AU PRIX COUTANT,
Chez
LEEFE & FINK,
42 rue Royale.
21avril—1f

A VENDRE—Graine de coton (coton seed hulls) délivrée en gare du chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia, coin Joséphine.
14avril—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles L. Voltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,747—Division E—Attendu que Mme Sarah E. Page, veuve de Charles L. Voltz, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles L. Voltz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 24 28

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,577—Division A—Attendu que Eugène Rabasse a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Oscar Drouet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13avril—13.18.21

Succession de Mary Draube, femme de Hermann Rolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,641—Division A—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Draube, femme de Hermann Rolle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19avril—19 24 28

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Neber et John W. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19.24.28

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,746.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Lapène, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19avril—19 24 28.

Succession de Phil Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,704—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Phil Williams décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

Succession de Patrick Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,658—Division C.—Attendu que Daniel Sullivan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 avril—14 19 23

Succession de Antoine E. Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division C—Attendu que Joseph Bebelle a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine E. Michel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,182.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hippolyte Damiens, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 avril—12 17 21

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank M. Vincent, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16avril—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Heinrich W. Knieper vs. ses créanciers—No 26 644—Div. E—Ordre de Cour—Que la cession faite par Heinrich W. Knieper soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers du dit insolvable et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel, notaire, le 20ème jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic, de délibérer sur l'application du dit insolvable pour une décharge et fixer le temps et les conditions de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1889.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
6 avril—3f au 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et déterminer sur quels termes aucune des réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et, spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
22 mars—1f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. F. Hollerbach vs ses créanciers—No 26,516—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hollerbach, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Titche, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Henderson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
(Signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert B. Mitchell vs ses créanciers—No 26,021—Ordre de Cour—La cession des propriétés du pétitionnaire, Robert Mitchell, est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI, 16 avril 1889, à 11 heures a. m.; dans le but d'accepter la cession des propriétés faite dans cette affaire par le petitionnaire, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de toute dette, et aussi dans le but d'élire un syndic et voter sur telles matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f au 16 avril

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent
Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à:
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous que le dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue les annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73......CHARTRES......73

AMUSEMENTS.

Fête au bénéfice de la Cathédrale Saint-Louis,
A la Salle de l'Artillerie Washington,
LUNDI, 22 AVRIL,
A 7 heures P. M.,
Sous le patronage des Dames de la Nlle-Orléans
Concert Vocal et Instrumental
TABLEAUX,
RAFRAICHISSEMENTS,
JEUX DIVERS.
L'Orchestre Nippert prêtera son concours à la fête
Prix du Billet..........**50 Cts.**
En vente au Magasin Grunewald, rue du Canal.—Aussi à l'entrée de la Salle de l'Artillerie Washington, lundi soir, 22 avril.
21avril—2f

Musée Eugène Robinson—Troisième grand prix annuel—Baby Show ouvert lundi Pâques, 22 avril, à 11 a. m. $500 en or pour quatre jumeaux et mère; $100 en or pour trois jumeaux et mère; 2 services en argent de bébé pour jumeaux et mère; élégante bague en diamant pour la mère la plus jolie; canne à pomme d'or pour le père le plus beau; bague en diamant de bébé pour le plus joli bébé; prix élégants pour la meilleure, la seconde, et la troisième bonne gardienne. Chaque bébé recevra un présent. Venez au Muséum et enregistrez votre bébé au plus tôt. 20 avril—2f

Ils arriveront positivement,
3 PALAIS FLOTTANTS 3
DE EUGÈNE ROBINSON
AU PIED DE LA RUE DU CANAL,
Pour 8 Jours,
—COMMENÇANT—
DIMANCHE, 21 AVRIL 1889.
Les portes s'ouvriront tous les jours à 1 et 7 p. m.
Représentations à 2 et 8 p. m.
Soirée d'inspection samedi, 20 avril; les invitations émises pour le 13 seront bonnes sans autre avis. 18 avril—10f

ROBINSON'S MUSEUM & THEATRES
Dans la Salle Curio **Un véritable camp Gipsy**, comprenant 30 hommes, femmes et enfants avec leur **Reine Gipsy.—Jornuks-Sashawitz** et leurs animaux savants.—Dans le théâtre: De Camp, le célèbre jongleur et notre troupe dans la comédie "**Dissection**".
15 avril—

Grunewald Opera House.
Jeudi soir, 25 avril 1889, à 8 heures.
GRAND CONCERT
Avec orchestre, donné par
MARK KAISER,
Avec le gracieux concours de Mmes Marguerite Samuel, James Nott, Ida Riemann Kaiser et un orchestre composé de trente artistes musiciens, sous la direction du professeur
THEODORE CURANT.
Billets..............**Une piastre.**
Les billets peuvent être obtenus dans tous les magasins de musique et au contrôle, le soir du concert
14 avril—14, 21.

GRAND BAL PARE
—Donné par la—
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
LE SAMEDI, 4 MAI 1889,
A la Salle de l'Artillerie Washington.
(A un îlet de la Place Lafayette.)
Prix du billet..............**$1.00**
MM. les Sociétaires sont informés qu'ils seront admis sans carte. Pour les demandes d'invitations de dames, s'adresser à la Direction, laquelle se réunit à l'Asile, tous les vendredis et les lundis à 7 heures du soir.
Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 7 avril—au 4 mai

GRAND CONCERT
SUIVI D'UN BAL
—Au bénéfice de—
L'Orphéon Français
A LA SALLE GRUNEWALD.
Vendredi, 26 avril 1889, à 8 heures précises du soir.
—Comité d'arrangement—
C. T. Chauvière, Président ex-officio.
Alex. Lazare, Président.
Jules Alcistore, H. B. de l'Etang.
H. Desportes, J. L. Knoepfler,
S. Escoffier jr., J. P. Foulon.
Prix du billet..............**$1 00**
Pour les invitations des dames s'adresser à messieurs les membres. 14avril—14 21 26

Galathée! Galathée!
Dernières Semaine.
Une Statue de pierre s'animant sous vos yeux.
L'événement et la merveille de l'Exposition de Richmond.
Exhibition de courte durée **Rue du Canal 164**, en face du Grand Opéra House.
Prix d'entrée, 10 cents. Enfants moitié prix.
Les portes s'ouvrent chaque jour à 2 heures de l'après-midi. Représentations tous les quarts d'heure—après midi et soir.
Voyez Galathée, tout un mystère.
Samedi et Dimanche, Jours d'Enfants—à moitié prix.

ANNONCES JUDICIAIRES.

No. 26,713.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—Division E.
Interdiction de Livia H. Bryant.

ATTENDU que Oliver P. Bryant, d'Indépendance, comté de Jackson, Etat du Missouri, a été reconnu par cette Cour comme le gardien de la personne et des biens de Livia H. Bryant, frappée d'interdiction, et a demandé l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane les biens de ladite Livia H. Bryant, interdite.
Avis est ici donné à qui de droit, de faire savoir dans les trente jours qui suivront la première publication de ces lignes s'il est une raison pour que le gardien susnommé ne prenne pas en sa possession et ne les enlève pas de l'Etat à sa discrétion, les biens de ladite Livia H. Bryant.
Par ordre de la cour
HUGUES J. LAVERGNE, Sous-Greffier.
19 avril—19 26—mai 3 10 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Isam Boots vs. Walter Freeman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 15,571—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, 1er mai 1889, à 11 heures a. m. aux écuries de W. B. Leonard, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Deux [2] chevaux, deux [2] jeux de harnais, une [1] voiture à quatre roues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20avril—20 25—mai 1

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 8,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir;
Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. Augustin, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Ville de la Nouvelle-Orléans contre E. Ruty & Cie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 2334—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le MERCREDI, 1er mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le droit, titre et intérêt de E. Ruty, défendant dans cette affaire et dans la raison sociale de Miller Ruty & Cie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
20 avril—20 25—mai 1

Ville de la Nouvelle-Orléans vs. John Bertucci et Cie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 2325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet, et St-Charles, le MERCREDI, 1er mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un coffre-fort en fer, 3 pupitres, 1 press stand, 1 balance à plateforme, 1 "skid" pour wagon, 1 baril pacanes. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20avril—20,25—1er mai

A. Rochereau & C. T. Dugazon vs S. L. Barriett individuellement et comme président Barriett Electric Co.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 12 953—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 95 rue Royale entre les rues Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:
20 appareils électriques de médecin et 17 boîtes à pendules.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 avril—16.23.27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de comptes ouverts.—Droit d'occupation, et aussi une action.
Insolvabilité de J. H. Wilmuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 5 avril 1889, et d'un ordre de vente additionnel, daté le 10 avril 1889, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un lot de comptes ouverts, etc., ainsi que l'indique la liste enliassée en mon bureau.
2° Une action du Mechanics' Dealers' and Lumbermen's Exchange.
3° Le droit d'occupation du local No — rue Bassin, entre Julia et Girod, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Franklin, du jour de vente jusqu'au 17 janvier 1893, suivant le bail de Jos. Schreur à Jos. H. Wilmuth, en date du 18 janvier 1888.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété, formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.
James Scullen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 20,526—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.
Acquise par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Philippe Bouron vs Jules V. Charpautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'îlet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 11 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.
2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.
Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:
Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure des rues Carondelet et St André dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14, sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot douze, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt trois pieds [23] un pouce [1] et trois lignes [3] de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13,20,27—mai 4.11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.
F. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de quatre vingt dix (90) pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.
La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non alienando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des dits honoraires, frais et taxes à comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Jacob Hoeffner, Anthony Boehr "transferee" vs Edward Renz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:
Un lot de terre et améliorations, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B. sur une esquisse faite par Wm Tolel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq (35) pieds, un (1) pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, courant parallèlement avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente six [36] pieds sur la ligne du fond
Acquis de J. F. Lalo, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
S. Locke Breaux vs. Patrick J. Imbrelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,234—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14, d'après un plan de la succession McDonough, et aussi un autre de L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier est annexée à un acte passé en l'étude de Wm. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. [illegible] à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUPERBE
MAISON ARISTOCRATIQUE
—ET—
TERRAINS ELEGANTS ET SPACIEUX,
Coin Nord-ouest de l'avenue Jackson et la rue Camp.
ENVIRON PITTORESQUE ET RAFFINÉ
—ET LA—
Résidence élégante et confortable.
No 448 avenue St-Charles coin de la rue Polymnie.
Ces deux avenues sont pavées en asphalt.
—AUSSI—
20 ACTIONS DE LA N. O. CITY AND LAKE R. R.
Succession de Mme Magdalena Foerster.
No 23,668—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 18 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D," pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 avril 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus, la propriété et les sécurités ci après décrites à savoir:
1° **La splendide et imposante propriété de résidence**, No 207 de l'avenue Jackson, encoignure de la rue Camp, îlet borné par les rues Joséphine et Chestnut, Quatrième District, bâtie retirée de la banquette, ayant de larges galeries doubles sur le devant, surmontées d'une élégante corniche, supportées par des colonnes Corinthiennes, contenant des grands corridors en haut et en bas, salons à double arches et octogonales, grands appartements à coucher avec haut plafond et ventilation, grande salle à manger double, toute fournie avec devants de cheminées de marbre, élégants candélabres, boiserie en bois naturel orné de riches corniches et avant des lavabos stationnaires, et autres commodités, corridor d'entrée à l'arrière, galerie, chambres à bains et chambres pour domestiques, galeries sur les côtés et à l'arrière, entourés de jalousies ventiliennes, cuisine pourvue d'un splendide range, cabinet pour vaisselle, "pantry" chambre pour lavage cabinet, etc. Il y a aussi une grande maison et écurie en bois à deux étages, grand poulailler, hangars pour bois et charbon, hydrant, etc.
Ces terres sont spacieuses, mesurant 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Jackson sur 199 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue du Camp, entourées d'une riche clôture en fer, avec promenade en schillinger, tertre, gazon, "shrubbery", arbres fruitiers et plantes grimpantes. La résidence et les terres sont occupées par M. Julius Weis; la face entière de l'avenue Jackson domine une vue magnifique des résidences de choix de cette avenue. De proportions artistiques et possédant tous les conforts d'une résidence de premier choix, elle se recommande d'elle-même à tout homme de goût raffiné. Solidité, confort, élégance, de valeur permanente et croissante, tout ici se trouve combiné. La résidence peut être visitée tous les jours, entre 12 m. et 3 heures p. m., par les personnes munies de l'autorisation de l'encanteur. Louée à bail jusqu'au 1er octobre 1889.
2° **La magnifique résidence moderne, solidement construite**, No 448 avenue St-Charles, au coin de la rue Polymnie (carré d'îlet borné par les rues Prytania, Urania et Felicity) élégante apparence à l'extérieur et retirée de la banquette avec un beau parterre, galeries sur la façade et corridors au rez de chaussée et au dessus, salon double, grande salle à manger, grandes chambres à coucher, toutes ornées de cheminées en marbre et candélabres, chambres à domestiques, cuisine, buanderie, cabinets pour la vaisselle et les provisions, hangars pour le bois et le charbon, citerne, etc. Le lot mesure, mesure américaine, 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles, sur 117 pieds de profondeur et de face à la rue Polymnie, 28 pieds 6 pouces de large sur la ligne du fond, où le dit lot fait face à une allée en commun avec d'autres terrains. Très bien située, commode et en parfait état, cette propriété de choix est une des plus agréables résidences de notre grand boulevard. La propriété rapporte un bon revenu et le bail du présent locataire expirant le 1er octobre 1889, elle sera vendue à cette condition. On peut visiter la maison tous les jours, entre 1 et 3 heures de l'après midi en se procurant une carte des encanteurs.
3° **Vingt (20) Actions du fonds capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.**
Conditions—Pour le stock comptant avant le transfert. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, polices d'assurance transférées et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1889, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant W. O. Hart Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 21 27 28—5 11 au 18 mai

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

Un cottage double en bois dans le Troisième District.
Convenable pour un magasin et résidence réunis de première classe.
Coin Claiborne et Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELY encanteurs—Bureau Nos 38 et 40 rue Royale—SAMEDI 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles—
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Claiborne et Mandeville, dans l'îlet borné par les rues Marigny et Dorbigny, mesurant 31 pieds à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Mandeville.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec mansarde, 4 chambres, une galerie en arrière la séparant de la cuisine, hangars à bois citernes lieux d'aisance, &c. &c.
Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant John R. Legier, Esq, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur. 20 avril—20 21 26 27

Un élégant cottage simple couvert en ardoises, No 373 rue Ste Anne.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—encanteurs—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles—
Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec le joli cottage simple, à un étage, couvert en ardoises, retiré de la rue, galeries de façade et de derrière, corridors de côté, un grand salon avec porte à coulisses, 3 splendides appartements, salle à manger, cuisine séparée de la maison, une cour ornementale de façade et sur le côté, pavée en briques, avec plates-bandes pour fleurs, arbres, etc., lieux d'aisance, cave, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; au gré de l'acquéreur, le reste à crédit de 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1889 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 avril—14 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville; le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de terre vacant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet, Rochebiave et Tonti, mesurant vingt huit [28] pieds un [1] pouce et sept [7] lignes de face sur la rue St Pierre, sur cent [100] pieds de profondeur, et vingt-huit [28] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Remparts), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'îlet No 30, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de G. Da Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1891.
Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

Avis.
A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Ph. Hoelzel, Jr., & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 24,104—En vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce ou Pearl, Delord et Calliope, mesurant quarante-deux (42) pieds de face à la rue Tchoupitoulas et le même mesurement sur la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent soixante-sept (167) pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un entrepôt connu par les numéros municipaux 264 et 266 rue Tchoupitoulas.
—AUSSI—
La moitié de l'intérêt indivis du dit Ph. Hoelzel Jr., dans 10 actions du fonds capital de la "Eureka Homestead Society," représentées par certificat ou livrets Nos 227 et 230 de la série A du fonds capital de la dite société, sur lesquelles les paiements sont faits jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement.
Conditions—Comptant après le transfert.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant L. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
20 avril—20,27—mai 4,11,18,25

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 15 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu—
Onze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Chemin de Gentilly, étant bornés par les Fair Grounds dans le fond et mesurant ensemble 275 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 185 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté du No 17, 209 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté du No 27, 358 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond—le tout conformément à un plan fait par Giroux et Castaing et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans avec privilège de vendeur, assurances et les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1889.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jos N. Wolfson, notaire.
14 avril—14 21 27

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin,
Entre Gravier et Perdido.
Succession de Mme Emily Glover.
A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889, Dossier No 24 625 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—
Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St Pierre, entre Gravier et Perdido (îlet borné par St-Paul ou [illegible]), dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et se loue $20 par mois à bail.
Le lot de terre mesure 26 pieds 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente. 10 pour cent comptant sera requis sur le prix et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Jno G. Eustis, Esq, notaire aux frais de l'acquéreur
10avril—10 14 21 28—5 11mai

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,
Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant).
Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600
Vente de Syndic.
Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 11 mai 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Toledano, le dit lot est désigné par le No 2 dans l'îlet No 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue et contenant salons doubles, salle à manger, chambre à coucher, corridor, [illegible]
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] dans le Sixième District de cette ville [illegible] désigné par le No 1, et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp et mesure 32 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que sur la propriété ci-dessus décrite et portant le No 169 de l'avenue de la Louisiane.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 p. 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garantis par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les actes devant porter toutes les clauses usuelles de garantie de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour effectuer la collection. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 au dessus du montant de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire aux frais de l'acquéreur.
Voir les plans à la Bourse.
7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.
Succession de G. M. Rieder.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B, No 26 136.

PAR B. ONORATO Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant E. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6 13 20,27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété désirable dans le Premier District.
Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.
A l'enchère publique. A conditions faciles.
Succession de John F. Meyer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.
Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc.; cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets doivent être assurés avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le lieu pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE
ARTI[STE]
40 rue Toulouse.
11nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VENTE FORCEE
De plusieurs propriétés de choix admirablement situées dans le 3ème district.
La belle propriété en briques formant encoignure aux rues Bourgogne et Union, position magnifique, anciennement occupée par Auguste Villermin. Le grand terrain attenant faisant face à la rue de l'Union.
Maison haute rue des Marais No 119, entre les rues Marigny et Mandeville.
Maison double rue des Remparts Nos 407 et 409.
Maison à deux corps de logis rue Bourbon Nos 407 et 409, entre les rues Remparts et St-Claude.
Jolies maisons rue Bourgogne Nos 121 et 121 1/2, entre les rues Union et Français.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir—
1° La maison à étage rue des Marais No 119 divisée en deux locations, louée $12 par mois; le terrain mesure 30 pieds de face sur 65 pieds 1 ligne de profondeur.
2° La maison double rue Bagatelle ou Bourbon Nos 407 et 409, louée $20 par mois; le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Bagatelle sur 64 pieds de profondeur.
3° La maison à deux corps de logis rue des Remparts Nos 407 et 409 entre les rues Bagatelle ou Bourbon et St Antoine, le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Louée $20 par mois.
4° Le joli cottage rue Bourgogne Nos 121 et 121 1/2, récemment construit, loué $28 par mois; le terrain mesure 28 pieds de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
5° L'ancien emplacement d'Auguste Villermin, formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne, comprenant une maison en briques à étage, nouvellement bâtie, avec verandah sur les deux façades, louée actuellement $50 par mois. Le terrain mesure 61 pieds 10 pouces de face à la rue Bourgogne sur 48 pieds 5 pouces de face à la rue Union.
6° Le terrain attenant à la propriété ci-dessus décrite, avec hangar, remise, écurie, etc., etc., mesurant 47 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue de l'Union, sur 61 pieds 10 pouces de profondeur.
Pour plus de détails se référer aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront en outre du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
20 avril—20 au 27

Résidences et Etables à Vaches, situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.
Succession de Marie Miller, veuve de Joseph Hestin autrement connu comme Estin ou Estein.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 18 mai 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes savoir—
1° **Un lot de terre** situé dans le second district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, St Pierre, Rochebiave et la Promenade Carondelet. Le lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur. Ensemble une petite résidence couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.
2° **Sept lots de terre contigus** situés dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Hagan et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 15 à 19 inclusivement, mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 154 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble avec grande écurie [illegible]
3° **Trois lots de terre**, situés dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Cinquième et [illegible], désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste Anne. [illegible]
4° **Quatre lots de terre** situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Salcedo et Lopez, [illegible] Les dits lots mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur [illegible]
Conditions—[illegible]
Actes de vente pardevant [illegible]
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

Meubles de maison et bijouterie.
Succession de Veuve Joséphine Maillet.
Cour Civile de District—Division A—No 26 417

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 22 avril 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin au No 77 rue Ste Anne, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1889—
Un lot de meubles, linge de corps, bijoux, etc., etc.
Conditions—Comptant. 17avril—17 19 21

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement.—Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, No 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.
—Procès en partage—
Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 27 avril 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 22 mars 1889—
Les propriétés suivantes savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant environ 52 pieds de face à la rue Conti, sur [illegible] pieds de profondeur, renfermé d'un côté à la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Perilliat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations en briques.
Cette propriété est louée $15 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 45 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférera les polices d'assurances.
Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.
Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889 et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.
Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 30—avril 6 13 20 27

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Succession de Hélène Toussaint.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26 488.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession savoir:
Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de leurs dates; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur; le dit acte contiendra toutes les clauses usuelles d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.
L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.
26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP,
102..........Rue Conti..........102
8juin—Dim

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de choix.

No 62 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Magasin et élégante résidence en briques à trois étages, occupé et loué à bail à J. S. Klepper; coutellerie et articles de variétés.

No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne. RÉSIDENCE TRÈS ÉLÉGANTE A DEUX ÉTAGES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteurs. Bureaux 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889 à midi, sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—
1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Decatur, Bienville, Conti, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres sur 51 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en une bâtisse élégante en briques à trois étages, complètement réparée récemment et au rez de chaussée est occupé par J. S. Klepper, comme magasin de coutellerie et d'articles de variétés, les étages supérieurs étant divisés et occupés comme résidence. [illegible]
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second District dans l'îlet borné par les rues St Claude, Ste Anne, Remparts et Dumaine [illegible]
[illegible]
20 avril—20 27—4 10 11 mai

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession d'Edward Marion Hunt.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26 519

Vente de meubles, consistant en meubles de salon, chambres à coucher, et meubles pour chambres d'enfants.

Aussi, 6 actions de Deux Cents Dollars chacune, du fonds capital du American Homestead Company, Séries "A".

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 [illegible]—MERCREDI 24 avril 1889 [illegible]
Conditions—Comptant.
[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE
SAMEDI 18 mai [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.
Dans le voisinage des belles demeures de MM. [illegible], Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.
Mlle Anne Russell vs. Thos J. Russell et als.
[illegible]

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 11 mai 1889 à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable [illegible]
[illegible]
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Deuxième District
Et Actions d'une Compagnie d'assurances.
A L'ENCAN.
Succession de Mme Adèle Alzar, veuve de Pierre Théodore Faure.
No 26 424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite—
1° **Le cottage double**, Nos 235 et 237 1/2 rue **Bienville** dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure (mesure française) 30 pieds de façade rue Bienville sur [illegible] pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.
2° Le cottage No 68 rue **Bourgogne**, entre les rues **Bienville et Conti**, dans le carré borné par les rues [illegible] et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, [illegible]
3° **Le cottage double** avec mansarde, Nos 181 et 181 1/2 **Chemin du Bayou**, [illegible] Remparts et St Claude [illegible] Toutes les mesures qui précèdent sont plus ou moins, et les ventes seront faites d'après les plans.
4° **Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.**
Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. [illegible]
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 avril—7 13 20 27 mai 4 11

Succession de Julia A. Kirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,026—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Kirk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 avril—18 23 27

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,577—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 avril—18 23 27